RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES ISOLÉES

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EGLETONS

CANICULE, FORTES CHALEURS

Adoptez les bons réflexes

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
À TEMPÉRATURE AMBIANTE MÊME SANS SOIF

SE VENTILER* SE RAFRAÎCHIR
Recommandation de l'ARS : «L'usage des ventilateurs collectifs n'est pas recommandé. En revanche, le ventilateur individuel disposé dans une pièce, pour une personne seule, ne présente aucun risque.»

SE MOUILLER LE CORPS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR
(BRUMISATEUR, GANT HUMIDE, DOUCHE...)

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS
FERMER LES VOLETS LE JOUR

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
EN ÉVITANT LES ALIMENTS TROP GRAS ET TROP SUCRÉS

NE PAS BOIRE D'ALCOOL, ÉVITER LE CAFÉ

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SON ENTOURAGE

ÉVITER DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES
11H-17H

PORTER UN CHAPEAU, DES VÊTEMENTS AMPLES EN COTON

SE PROTÉGER LA PEAU AVEC DE LA CRÈME SOLAIRE ÉCRAN TOTAL

DEMANDER CONSEIL AUPRÈS DE SON MÉDECIN
EN CAS DE MALADIE OU DE TRAITEMENT

NUMÉRO UTILE :
(INFORMATIONS, QUESTIONS, RECENSEMENT PLAN CANICULE)

CCAS 05 55 93 99 90

EN CAS D'URGENCE VITALE :
(MAUX DE TÊTE VIOLENTS, NAUSÉES...)

15

RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES ISOLÉES

ANNÉE : _____

Nom : ----------

Prénom : ----------

Adresse : ----------

Téléphone : ----------

Médecin traitant : ----------

- ☐ 65 ans ou plus
- ☐ AAH
- ☐ Pension invalidité
- ☐ Carte invalidité

Je déclare donner mon accord pour que mes coordonnées figurent dans le registre municipal confidentiel

Signature

ÉGLETONS

À retourner au Centre Communal d'Action Sociale

Hôtel de Ville - 20 place des Anciens Combattants - 19300 ÉGLETONS

Tél : 05 55 93 99 90

RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES ISOLÉES

La loi du 30 juin 2004 fait obligation aux communes d'ouvrir un registre permettant de recenser les personnes âgées et/ou handicapées afin de leur apporter conseil et assistance en cas de canicule.

Ce recensement concerne :

- les personnes de plus de 65 ans,
- ou bénéficiant :
  - d'une allocation adulte handicapé,
  - d'une carte d'invalidité,
  - d'une pension d'invalidité.

L'inscription n'est ni automatique ni obligatoire.

Chaque personne intéressée peut adresser ce document rempli au **Centre Communal d'Action Sociale**.

L'inscription est confidentielle mais peut être demandée par la Préfecture en cas d'urgence.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Tél : **05 55 93 99 90**

Inania pello

Hôtel de Ville

20 place des Anciens Combattants
19300 ÉGLETONS
Tél **05 55 93 00 36**
www.egletons.fr
www.facebook.com/egletons

EGLETONS